

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 517844/512622

Website: www.au.int

SC27107 – 72/29/15

LA CONFÉRENCE DE L'UNION

17 Juin 2020

Addis-Abeba, Éthiopie

Assembly/AU/OSP/ /Dec.1(06-20)II

Original: anglais

DÉCISION ADOPTÉ SUR PLATE-FORME VIRTUELLE SUIVANT UNE PROCÉDURE D'APPROBATION TACITE

RELATIF AU REPORT DES 13^e et 14^e SESSIONS EXTRAORDINAIRES
CONSÉCUTIVES DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION CONSACRÉES À LA ZLECAF
ET AU THÈME « FAIRE TAIRE LES ARMES »

**DÉCISION RELATIF AU REPORT DES 13^e et 14^e SESSIONS EXTRAORDINAIRES
CONSÉCUTIVES DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION CONSACRÉES À LA ZLECAF
ET AU THÈME « FAIRE TAIRE LES ARMES »**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** les Décisions *Assembly / AU / Dec.751 (XXXIII)* et *Assembly / AU / Dec.755 (XXXIII)* adoptées lors de sa 33^e session ordinaire en février 2020, à Addis-Abeba (Éthiopie), dans laquelle la Conférence a décidé de tenir consécutivement, le 30 mai 2020, en Afrique du Sud, sa 13^e session extraordinaire consacrée à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et sa 14^e session extraordinaire dédiée au thème « Faire taire les armes »;
2. **RAPPELLE ÉGALEMENT** sa Décision *Assembly / AU / Dec.751 (XXXIII)* dans laquelle la Conférence a décidé d'approuver la recommandation du Conseil des ministres de la ZLECAf de tenir un Sommet extraordinaire le 30 mai 2020 pour approuver tous les instruments requis pour l'amorce des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf le 1^{er} juillet 2020;
3. **RECONNAIT** que la maladie causée par le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) est une pandémie et constitue une urgence de santé publique de portée internationale, **ET PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** de son impact sur le fonctionnement normal de l'Union et la conduite de ses activités, y compris la mise en œuvre de la Décision *Assembly / AU / Dec.751 (XXXIII)* dans laquelle la Conférence **ENJOINT** à la Commission de convoquer les réunions nécessaires conformément aux résultats de la 10^e session de l'AMOT pour conclure les travaux sur les règles d'origine, les listes de concessions tarifaires et les listes d'engagements spécifiques afférentes aux cinq secteurs de services prioritaires, afin d'atteindre la cible d'amorce des échanges le 1^{er} juillet 2020, tel que convenu par la Conférence à l'occasion de sa 12^e session extraordinaire tenue à Niamey (Niger) le 7 juillet 2019;
4. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la recommandation formulée par le Bureau de la Conférence, compte dûment tenu de la situation causée par la pandémie de COVID-19, de reporter au 5 décembre 2020 les sessions extraordinaires de la Conférence qui devaient initialement se tenir en Afrique du Sud le 30 mai 2020 et au 1^{er} janvier 2021 l'amorce des échanges dans le cadre de la ZLECAf initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2020;
5. **SOULIGNE** que ces nouvelles dates sont conditionnées par la situation de la pandémie de COVID-19 sur le continent
6. **PREND NOTE** de l'accord unanime des États membres sur la recommandation de reporter les 13^e et 14^e sessions extraordinaires de la Conférence qui devaient initialement se tenir en Afrique du Sud le 30 mai 2020;

7. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des observations reçues des Etats membres relatives à la recommandation susmentionnée ;
8. **DÉCIDE** de tenir sa 14^e session extraordinaire dédiée au thème « Faire taire les armes » consécutivement à sa 13^e session extraordinaire consacrée à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en Afrique du Sud, le 5 décembre 2020;
9. **DECIDE ÉGALEMENT** que l'amorce des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf soit reportée au 1^{er} janvier 2021;
10. **ENJOINT** à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires à la réussite des 13^e et 14^e sessions extraordinaires consécutives de la Conférence qui se tiendront à la date susmentionnée.

2020-06-17

Decision Adopted Online Through a Silent Procedure on the Postponement of the 13th and 14th Extraordinary Back-To-Back Sessions of the Assembly on AFCFTA and Silencing the Guns

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8989>

Downloaded from African Union Common Repository